

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE TRANSITION

PRIMATURE

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET
DU DESENCLAVEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES
INFRASTRUCTURES
DES TRANSPORTS

DIRECTION DES VOIRIES URBAINES

N° 146 /PT/PMT/MID/SG/DGIT/DVU/23

Unité.Travail. Progrès
وحدة عمل تقدم



جمهورية تشاد
رئاسة الفترة الانتقالية
رئاسة الوزراء
وزارة البنية التحتية وفك العزلة
الأمانة لعامة
الادارة العامة لمنشآت النقل
ادارة الخدمات المدن
مصلحة خدمات مدنية نجمينا

N'Djamena, le

25 JUIL 2023

Le Ministre des Infrastructures et
du Désenclavement

A

Monsieur le Directeur d'Agence de
l'Entreprise SOGEA SATOM
-N'Djamena-

Objet : Mise en demeure

Réf : Marché N°021/MID/SG/DGIT/DVU/2023

**Travaux de construction de 44,060 km de voiries urbaines
dans la ville de N'Djaména**

Monsieur le Directeur d'Agence,

Dans le cadre de l'exécution du marché cité en référence dont votre Entreprise est attributaire pour un montant de **cent treize milliards huit cent soixante-dix-sept millions quarante-cinq mille six cent soixante-deux (113 877 045 662)** francs CFA TTC et pour un délai de trente (30) mois, j'ai l'honneur de vous rappeler que (i) l'Ordre de Service (OS) de démarrage vous a été notifié le 12 avril 2023, (ii) l'avance de démarrage est versée le 06 avril 2023 et (iii) le lancement officiel des travaux a été effectué en votre présence le 03 mai 2023.

Malheureusement, trois (3) mois se sont déjà écoulés depuis la date de notification de l'OS mais à ce jour, aucun début des travaux n'est constaté pratiquement sur le terrain. Face à cette situation, et conformément aux dispositions de l'article 35.1 du CCAG, le Maître d'Ouvrage met votre Entreprise en demeure aux fins de prendre toutes les dispositions pour le démarrage effectif des travaux, dans un **délai de vingt-un (21) jours** à compter de la date de réception de la présente.

Passé ce délai, je me verrai dans l'obligation de passer à l'étape suivante des mesures coercitives prévues dans le marché.

Recevez, Monsieur le Directeur d'Agence, l'assurance de notre considération distinguée.



DR IDRIS SALEH BACHAR